

CONTRAT DE CESSION DE BANDES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Mr / Société _____

Ci-après dénommé " **LE CÉDANT** »

d'une part,

ET :

La **SOCIETE** _____

Ci-après dénommée "**La SOCIETE** "

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

LE CÉDANT a assuré la fixation sonore des œuvres suivantes :

(ci-après dénommées « les Enregistrements »).

LA SOCIETE souhaite acquérir les Enregistrements (objets corporels) et les droits d'exploitations (droits incorporels) qui s'y rapportent.

LE CÉDANT s'est déclaré intéressé.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - RACHAT DES ENREGISTREMENTS

1.1 **LE CÉDANT** cède à **LA SOCIETE** l'ensemble des droits de propriété corporelle et incorporelle des Enregistrements phonographiques originaux interprétés par l'Artiste « _____ » (ci-après **l'ARTISTE**) aux conditions suivantes :

La cession consentie comporte la cession en pleine propriété au profit de **LA SOCIETE** :

- de la propriété matérielle (corporelle) des Enregistrements phonographiques du Cédant (toutes matrices quelles qu'elles soient) produites par **LE CEDANT** et non encore publiées (liste ci-dessus);
- 1.2 - des droits d'exploitation (droits incorporels ou immatériels) soit l'intégralité des droits voisins d'exploitation des Enregistrements, et pour toute la durée légale prévue à l'article L.211-4 du Code de la Propriété Intellectuelle (y compris les extensions éventuelles de la protection) dont notamment le droit de reproduction et le droit de communication au public.
- 1.3 **LE CEDANT** remettra à la signature des présentes le fichier constituant les masters et/ou tous supports matériels reproduisant les enregistrements.

ARTICLE 2 - PRIX DE CESSION

En contrepartie de la cession des enregistrements susvisée, **LA SOCIETE** versera au **CEDANT**, la somme de _____.000 (_____mille) Euros Hors Taxes, étant entendu que tout cachet (charges comprises) et autres dépenses (hors mastering) nécessaires pour l'achèvement des dits enregistrements qui n'auraient pas été acquittés par **LE CEDANT** seront déduits de la somme de _____.000 (_____ mille) Euros Hors Taxes.

ARTICLE 3 - PAIEMENT DU PRIX

Le prix indiqué à l'article 2 sera payé à la date de réception de la facture correspondante, sous réserve de la signature des présentes et du contrat d'artiste entre **l'ARTISTE** et la **SOCIETE** ainsi que de la remise par le **CEDANT** à **LA SOCIETE** :

- de l'intégralité des matrices (sur procès-verbal détaillé de remise des matrices visées à l'article 1-1)
- des contrats de cession de droits des musiciens ayant participé aux enregistrements objet des présentes
- de tout contrat de cession de droits concernant les titres objet des présentes qui auraient été produits par un tiers.

ARTICLE 4 - GARANTIE

4.1 **LE CEDANT** garantit être seul producteur propriétaire des Enregistrements objet des présentes.

4.2 **LE CEDANT** garantit à **LA SOCIETE** une jouissance paisible et exclusive des droits du producteur transférés à cette dernière conformément aux présentes et garantit **LA SOCIETE** (ou ses ayants-cause) contre tout recours exercé par tout tiers concernant l'exploitation et la diffusion des phonogrammes et notamment l'absence de toutes rémunérations dues à des tiers au titre de l'exploitation des enregistrements.

Le CEDANT remettra à **la SOCIETE** une copie des contrats conclus avec les musiciens ayant concouru aux Enregistrements en même temps que les masters objet de l'article 1.3 ci-dessus.

4.3 **LE CEDANT** s'engage à indemniser la société de tous préjudices qu'elle subirait du fait de l'inexactitude des déclarations et suite à la mise en œuvre des garanties ci-dessus.

4.4 **LE CEDANT** garantit **LA SOCIETE** qu'il n'a été conclu antérieurement à la signature des présentes aucun accord antérieur assorti d'engagement à l'égard de tiers, de nantissement, de cession, de

délégation ou de sûreté (nantissement, gage...) d'aucune sorte de quelque façon que ce soit sur les enregistrements précités:

4.5 **LE CEDANT** garantit **LA SOCIETE** qu'aucune procédure ou aucune contestation n'a à ce jour, été émise à l'encontre de **LA SOCIETE** en ce qui concerne les droits cédés.

4.6 **LE CEDANT** déclare et garantit être en conformité avec la législation sociale et fiscale au regard de la cession des Enregistrements objet des présentes et garantit **LA SOCIETE** contre tous recours à cet égard.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION – LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi Française.

Tout différend ayant trait à l'application et/ou interprétation des présentes sera soumis aux tribunaux compétents de _____.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Les parties déclarent faire élection de domicile en leur siège social respectif.

Toute notification faite en exécution des présentes sera réputée valablement faite au domicile élu des parties.

Fait à _____

le ____ En deux exemplaires originaux

LA SOCIETE

LE CEDANT